

TITRE : Chargé des Ressources Humaines RNCP 36876

CODE DIPLOME : 26X31505

CODE NSF : 315

OBJECTIFS

Le Chargé des ressources humaines a la responsabilité de tout ou partie de la mise en œuvre opérationnelle de ce qui relève de la gestion sociale de l'entreprise :

- administration générale et gestion de la paie, recrutement, formation et développement des compétences
- contribution à la qualité du dialogue social et de ses instances au sein de l'entreprise
- actualisation des données (numérisées, stockées et partagées)
- veille au respect des obligations légales et réglementaires en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail, afin de préserver la santé et le bien être des salariés au travail.

Il peut être assisté dans ses missions d'une petite équipe qu'il anime et dont il coordonne les actions à mener ou de partenaires (services internes ou prestataires externes) avec qui il est en lien. Il peut enfin être sollicité pour des démarches liées à la transformation digitale des process / outils RH

ENTREPRISE D'ACCUEIL

Le champ des employeurs dans le privé et le public est large, et recouvre l'ensemble des secteurs de l'économie d'un pays : groupes et filiales de grandes entreprises, PME/PMI du secteur privé dans le domaine du service, du commerce, du BTP et de l'industrie organismes publics, parapublics, collectivités territoriales cabinets de consultants, de conseil, société de services, sociétés de service et d'ingénierie informatiques (SSI), entreprises de services numériques (ESN)

CERTIFICATEUR

TALIS COMPETENCES & CERTIFICATIONS

Date d'enregistrement : 29-09-2022

Date d'échéance de l'enregistrement : 29-09-2025

NIVEAU de SORTIE

Titre reconnu par l'État de niveau 6 (EU)

CONTACT CFP-CFA MONTPLAISIR

14 rue B.de Laffemas, BP 20072, 26903 Valence CEDEX 9

04.75.82.16.90

secretariat.cfp@ensemble-montplaisir.org

www.cfp-montplaisir.org

Responsables pédagogiques : Jean-Baptiste Almeras – jean.bapt.almeras@ensemble-montplaisir.org

Justine Martin – justine.martin@ensemble-montplaisir.org

Directrice du CFA : Nathalie Cornut-Chauvinc – nathalie.cornut@ensemble-montplaisir.org

DURÉE DE LA FORMATION

CONTRAT D'APPRENTISSAGE
560 heures (sur 1 an)

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION
560 heures (sur 1 an)

Autres
situations :
nous
contacter !

COÛT DE LA FORMATION

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

CONTRAT D'APPRENTISSAGE
Coût annuel : 8000€ TTC
TVA non applicable selon l'Art. 293 b du code général des impôts

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION
9.90 eurosTTC/heure
TVA non applicable selon l'Art.293b du code général des impôts

DURÉE DU CONTRAT

1 an, modulable en fonction du positionnement*
(jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

Titre accessible par la VAE et en parcours de capitalisation.
Pour toute information VAE, consultez le site vae.gouv.fr et pour la demande de recevabilité le site service-public.fr/particuliers/vosdroits/R10282

RYTHME DE L'ALTERNANCE

2 jours en CFA,
3 jours en entreprise,
Et semaine complète en centre et en entreprise selon planning annuel.
Le calendrier d'alternance est remis lors de l'inscription

PRÉREQUIS

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

- **Âge** : jusqu'à 29 ans révolus. Autres profils, nous contacter
- **Niveau d'entrée** : Accès à tous les candidats titulaires d'un BAC +2 ayant validé 120 crédits ects
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

- **Âge** : jusqu'à 25 ans révolus. Autres profils, nous contacter
- **Niveau d'entrée** : Accès à tous les candidats titulaires d'un BAC +2 ayant validé 120 crédits ects
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

MÉTHODES MOBILISÉES

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance. L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage. Pédagogie active privilégiant :

- les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- une organisation coopérative des apprentissages
- une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation)

CONTENU de la FORMATION

- BC01 – Assurer la gestion administrative du personnel
- BC02 – Recruter de nouveaux collaborateurs
- BC03 – Participer à la gestion, à l'actualisation et au développement des compétences en lien avec l'évolution des métiers
- BC04 – Animer le dialogue social
- BC05 – Animer une équipe RH
- Bloc Transversal : RH, Anglais

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Afin d'aider l'apprenti(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quizz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...);
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage / Tuteur);
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée.

ÉVALUATION CERTIFICATIVES/SESSION D'EXAMEN

Epreuves	Coefficient	Type	Forme
BLOC 1 : Assurer la gestion administrative du personnel	10	CC et Certification	Ecrite + orale
BLOC 2 : Recruter de nouveaux collaborateurs	10	CC et Certification	Ecrite + orale
BLOC 3 : Participer à la gestion, à l'actualisation et au développement des compétences en lien avec l'évolution des métiers	10	CC et Certification	Ecrite + orale
BLOC 4 : Animer le dialogue social	10	CC et Certification	Ecrite + orale
BLOC 5: Animer une équipe RH	10	CC et Certification	Ecrite + orale
Rapport d'activité	10	Certification	Ecrite + orale

Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.
CC = Contrôle Continu

RÉFÉRENCES : TAUX MOYENS DU CFP MONTPLAISIR

	2024	2023	2022
Taux de réussite globaux - BAC+3 BAC+5 CFP-CFA MONTPLAISIR	85,7%	74,2%	72,6%
Taux de réussite Bachelor CRH	100,0%	~	~
Taux de présentation à l'examen	100,0%	~	~
Taux de réussite Bachelor CRH Nationaux	89,48%	NC	NC
Insertion professionnelle (enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	100,0%	~	~
En recherche d'emploi	0,0%	~	~
Taux de poursuite d'étude	0,0%	~	~

~ Pas de promo sortante en 2022 et 2023

NC = non communiqué

APRÈS LA FORMATION

SUITES DE PARCOURS POSSIBLES / PASSERELLES :

Cette formation débouche en priorité sur l'insertion professionnelle. A titre exceptionnel : accès aux concours d'entrée aux Grandes Ecoles type Tremplin 2 ou Passerelle 2

DÉBOUCHES PROFESSIONNELS :

Chargé des ressources humaines – Chargé du développement des ressources humaines – Chargé ou Conseiller de formation en entreprise – Chargé de l'emploi et des compétences – Chargé de recrutement – Chargé des compétences et de la mobilité professionnelle – Conseiller en développement des carrières – Conseiller en gestion des carrières – Conseiller en recrutement – Chargé de mission Ressources Humaines – Coordinateur des Ressources Humaines – Référent RH – Responsable administratif du personnel – Responsable administratif et de gestion du personnel – Responsable du personnel – Responsable de l'administration du personnel – Responsable de la gestion administrative du personnel – Chargé de la paie et du social – Responsable paie – Responsable paie et administration du personnel – Adjoint au Responsable des Ressources Humaines